

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

Travaux de la Production Animale

“Des emplois de salariés qualifiés à l’année dans des exploitations agricoles, des groupements d’employeurs ou services de remplacement”

En apprentissage ou en formation professionnelle continue

PUBLIC

- Jeunes de 16 à 25 ans en apprentissage. Dérogation possible pour les jeunes de 15 ans
- Adulte justifiant d’une année d’activité professionnelle à temps plein, tous secteurs confondus

OBJECTIFS

- Développer des savoir-faire et se qualifier en vue d’un emploi salarié en polyculture et élevage

CONDITIONS D’ADMISSION

- Posséder un niveau équivalent au CAP ou 3^{ème}
- Aptitudes physiques
- Valider les tests de positionnement et l’entretien de motivation
- Le candidat doit avoir effectué un stage en exploitation agricole avant l’entrée en formation
- Avoir un maître d’apprentissage si formation par la voie de l’apprentissage

NOS SPECIFICITES

- Parcours de formation adapté en fonction des compétences à développer selon le projet professionnel du candidat
- Formation en alternance s’appuyant sur un réseau d’entreprises partenaires
- Possibilité de suivre la formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation sur 2 ans ou en formation professionnelle continue sur 9 mois
- Atelier sur la ferme Reinach : réalisation de la traite , participation à la transformation fromagère, ...
- Visites d’exploitations agricoles

FORMATION

DURÉE ET LIEU

- Formation professionnelle continue : 9 mois dont 30% du temps de formation en entreprise
- Formation par apprentissage : 24 semaines de regroupement en centre sur 2 années, soit 25% du temps, et le reste du temps dans une exploitation d’élevage de ruminants, groupement d’employeurs ou service de remplacement
- Début de la formation : octobre

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

Travaux de la Production Animale



CONTACTS

CFPPA SAVOIE-BUGEY

Responsable de formation
Emilie LAYDEVANT

Informations pédagogiques :
emilie.laydevant@educagri.fr

Informations adminis. et financières
cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr

DOMAINE REINACH

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Tel : 04.79.25.42.02

Fax: 04.79.25.44.08

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr
www.reinach.fr



FORMATION (suite)

CONTENU

- Identifier et présenter les composantes principales de la conduite d'un atelier de production animale
- Effectuer les tâches et les travaux liés à la conduite du troupeau ainsi que ceux liés à la mise en place et à la récolte des cultures fourragères associés, en situation de plaine et/ou de montagne :
 - Maîtriser les techniques et les gestes professionnels nécessaires à la conduite d'un troupeau (traite, alimentation, contention et manipulation des animaux, suivi de la reproduction, repérer un animal malade et réaliser des traitements simples).
 - Maîtriser les techniques et les gestes professionnels nécessaires à la conduite d'une culture fourragère en utilisant rationnellement les outils et matériels (travaux de fenaison, travail du sol, semis, fertilisation, traitements de récolte).
- Mobiliser des connaissances en mathématiques pour résoudre des problèmes simples de la vie sociale et professionnelle
- S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale
- Mettre en œuvre un comportement adapté aux situations professionnelles (respect des règles de sécurité, maîtrise du comportement vis-à-vis des animaux)

VALIDATION

- Diplôme de **niveau 5** du Ministère de l'Agriculture
- Les 10 unités capitalisables (UC) doivent être acquises pour la délivrance du diplôme. Celui-ci comprend 9 Unités Capitalisables dont 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) sont validées en situation professionnelle

PRATIQUE

- Possibilité de restauration et d'hébergement suivant les places disponibles
- Rémunération et financement selon le statut des apprenants :
 - Candidats en Formation continue : Formation pouvant être financée par le Conseil Régional et le FSE, ou autres modalités (CIF, Pôle Emploi, AGEFIPH, CPF, FAFSEA, ...)
 - Apprenti : salaire versé par l'employeur suivant la grille de l'apprentissage
- A l'issue de la formation, l'apprenti/stagiaire accède directement à des emplois salariés en polyculture et élevage dans des exploitations agricoles, groupements d'employeurs ou services de remplacement.